

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

La ministre chargée des transports
auprès du ministre d'État

Paris, le

0 8 AVR. 2019

Monsieur le Préfet,

Le projet de ligne nouvelle ferroviaire Lyon-Turin doit contribuer au report modal, de la route vers le fer, du trafic de marchandises traversant les Alpes franco-italiennes et à la réduction des impacts environnementaux des flux routiers dans les territoires traversés notamment ceux liés à la qualité de l'air. En offrant une liaison ferroviaire performante entre la France et l'Italie, ce projet, qui constitue le maillon essentiel du corridor méditerranéen au sein du réseau trans-européen de transport (RTE-T), contribuera également à sécuriser les déplacements entre les deux pays et améliorera les liaisons entre les grandes agglomérations alpines.

Le programme complet de réalisation des lignes nouvelles des accès français, qui doit assurer la continuité entre l'est lyonnais et la section transfrontalière à Saint-Jean-de-Maurienne, est constitué de différents éléments : (i) une ligne nouvelle mixte fret et voyageurs entre Grenay et Chambéry ; (ii) une ligne à voie unique destinée au trafic de fret entre Avressieux et Saint-Jean-de-Maurienne intégrant la traversée en tunnel des massifs de Chartreuse, Belledonne et Glandon ; (iii) la mise à deux voies de cette même section ; (iv) une ligne à grande vitesse entre Lyon Saint Exupéry et Avressieux. Les deux premières phases de ces accès ont été déclarées d'utilité publique le 23 août 2013.

Le projet de loi d'orientation des mobilités, présenté en Conseil des ministres le 26 novembre 2018 en cours d'examen au Parlement, vise à donner la priorité à l'amélioration des transports du quotidien, conformément aux orientations fixées par le Président de la République. En cohérence avec cette priorité, les grands projets d'infrastructure doivent s'inscrire dans une démarche de réalisation progressive, en commençant par les optimisations nécessaires du réseau dans lequel ils s'insèrent avant de réaliser des sections de lignes nouvelles qui seront ainsi échelonnées dans le temps.

C'est la raison pour laquelle l'exposé des motifs du projet de loi précise que « *la modernisation de la ligne existante Dijon – Modane sera conduite pour lui permettre d'accueillir dans de bonnes conditions les trafics de fret sur l'itinéraire international Lyon – Turin lors de la mise en service du tunnel de base et de faire face à l'accroissement des transports ferroviaires du quotidien. Il s'agit de réaliser des investissements à court terme sur la ligne classique et porter sa capacité à hauteur de 10 millions de tonnes de fret par an à l'ouverture du tunnel transfrontalier (2030), puis 15 millions de tonnes ensuite. Concernant les sections nouvelles entre Lyon et la section transfrontalière du tunnel, les réflexions seront poursuivies pour déterminer les phasages pertinents afin de faire face dans la durée à l'accroissement des trafics.* »

.../...

Monsieur Pascal MAILHOS
Préfet de la région Auvergne – Rhône-Alpes
106, rue Pierre Corneille
69419 LYON CEDEX 03

Dans ce contexte, j'ai demandé à SNCF Réseau d'engager dès à présent un programme d'études visant à préciser les différents aménagements d'infrastructures à réaliser sur les voies d'accès au tunnel de base franco-italien, qu'il s'agisse de la modernisation du réseau existant ou de la réalisation de sections de lignes nouvelles, en fonction de la croissance des trafics constatée et prévisible sur l'axe. Ce programme d'études devra s'articuler autour de deux thématiques.

1 - En premier lieu, dans l'attente de la réalisation de sections de lignes nouvelles, la ligne classique Dijon-Modane modernisée constituera l'itinéraire d'accès au tunnel de base à sa mise en service, attendue à l'horizon 2030. SNCF Réseau établira donc un schéma directeur de cette ligne classique afin d'identifier les investissements nécessaires et d'en définir le calendrier de réalisation pour acheminer un trafic de fret de 10 Mt/an avant la mise en service du tunnel transfrontalier, soit un niveau comparable à celui supporté par cet axe il y a une vingtaine d'années, puis 15 Mt/an ensuite. Les solutions retenues devront également permettre de répondre à l'accroissement des trafics voyageurs, en particulier pour les trains du quotidien qu'il convient de renforcer dans un contexte de saturation des itinéraires routiers en Combe de Savoie.

Par ailleurs, je souhaite que SNCF Réseau porte une attention particulière aux mesures d'insertion nécessaires pour accompagner la redynamisation des trafics fret sur la ligne Dijon-Modane, ainsi que la poursuite de la croissance des trafics voyageurs, notamment s'agissant de la maîtrise des nuisances sonores et de la mise en place de dispositifs anti-déraillement dans le secteur du lac du Bourget.

2 - Parallèlement, SNCF Réseau réinterrogera la consistance et la programmation dans le temps des différentes phases des sections de lignes nouvelles qui permettront d'offrir des capacités supplémentaires d'accès au tunnel de base, de manière à faire face à l'évolution des trafics postérieurement à la mise en service du tunnel et à garantir ainsi la performance globale de la liaison.

Ces travaux seront notamment l'occasion d'examiner les propositions portées par les élus locaux et, plus généralement, s'attacheront à rechercher toutes les pistes d'optimisation des coûts et des phasages afin de garantir la soutenabilité financière du programme. Il conviendra par ailleurs d'examiner les conséquences des différents scénarios envisageables sur la déclaration d'utilité publique des deux premières phases des itinéraires d'accès française intervenue en août 2013. Il s'agira enfin de veiller à la bonne articulation de ces réflexions avec les différentes hypothèses qui seront examinées dans le cadre du prochain débat public relatif aux aménagements de long terme du nœud ferroviaire lyonnais. A cet égard, je souhaite qu'une attention particulière soit apportée à l'amélioration de la qualité des relations voyageurs entre la Métropole lyonnaise et la Savoie, ainsi qu'une bonne articulation avec les travaux de la commission de concertation interdépartementale sur le foncier agricole et sylvicole des accès mise en place en 2014.

* * *

*

Je souhaite qu'un comité de pilotage, sous votre présidence, soit constitué afin de suivre la mise en œuvre de ce programme d'études. Il comprendra des représentants des collectivités territoriales concernées, notamment de la Région, des Départements, des Agglomérations et des principales villes, de SNCF Réseau, de la DGITM et des services déconcentrés de l'Etat. Vous bénéficierez de l'appui d'un représentant du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD).

A l'issue de cette démarche, les conclusions des études, accompagnées de l'avis du comité de pilotage, me permettront d'arrêter le schéma directeur de la ligne classique Dijon-Modane ainsi que les orientations à retenir pour la réalisation progressive des sections nouvelles d'accès au tunnel de base.

Par ailleurs, je décide la mise en place d'un observatoire permanent de la saturation ferroviaire sur les itinéraires d'accès actuels et le tunnel du Mont-Cenis. Cet observatoire, placé sous la présidence du représentant du CGEDD, aura pour mission d'objectiver la réalité des trafics ainsi que les capacités disponibles permises par les infrastructures actuelles et les règles d'exploitation, afin d'anticiper les éventuels phénomènes de saturation ou de difficultés d'exploitation et d'engager les investissements permettant de les prévenir. Il comprendra notamment des représentants de SNCF Réseau, qui en assurera le secrétariat technique, des entreprises ferroviaires, des autorités organisatrices de transport et, de manière générale, tout acteur qu'il semblera pertinent d'associer.

.../...

Les travaux de cet observatoire seront largement diffusés et feront l'objet d'information régulière dans le cadre du comité de pilotage mentionné précédemment.

Je souhaite que la première réunion du comité de pilotage se tienne dans les meilleurs délais afin notamment d'engager les premiers échanges sur la consistance précise du programme d'études et d'engager les discussions sur son financement. En tout état de cause, je souhaite qu'un premier point d'étape sur le programme et son calendrier de réalisation me soit adressé à l'été 2019.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de mes sincères salutations.



Elisabeth BORNE